

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil
Municipal : 33

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

16 juin 2023

Date d'affichage de la
liste des délibérations :

6 juillet 2023

Objet : Versement du
Fonds d'initiatives
Cœur de Ville 2023 à
l'association Riom
Centre

L'AN deux mille vingt-trois, le 3 juillet le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 16 juin, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, en Salle Attiret Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

Mme ACKNIN, MM. BAGES, BALLE, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, Mme CHAMPEL, MM. CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS (à partir de la question n° 2), DUTRIAUX, Mmes FEUERSTEIN, GRENET, LAFOND, M. LARRAUFIE, Mme LYON, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Pierre DESMARETS, Conseiller Municipal Délégué
absent à la question n° 1

M. Daniel GRENET, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Audrey LAURENT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Michel BAGES

Mme Suzanne MACHANEK, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Monique STORKSEN

Mme Virginie MOURNIAC-GILORMINI, Conseillère Municipale Déléguée, *a donné pouvoir à Anne VEYLAND*

Mme Nathalie NIORT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Boris BOUCHET

Mme Christine PIRES-BEAUNE, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Charles BRAULT

Mme Géraldine TOVAR, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Hélène BERTHELEMY

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Evelyne VAUGIEN

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2023

QUESTION N° 4

OBJET : Versement du Fonds d'initiatives Cœur de Ville 2023 à l'association Riom Centre

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 13 juin 2023.

Le Fonds d'Initiative Cœur de Ville est prévu au budget afin de mobiliser les partenaires extérieurs pour la promotion et l'animation du programme Action Cœur de Ville. Il a été créé par voie de délibération lors du Conseil municipal du 16 juillet 2020. Ce Fonds est ainsi destiné à subventionner des animations, manifestations, mises en valeur du patrimoine, etc. se déroulant dans le périmètre Cœur de Ville de Riom et dont l'objet serait en rapport avec une des actions du programme communal et/ou correspondrait à l'un des cinq axes du programme national Action Cœur de Ville.

Ce fonds est abondé à hauteur de 4 000 € pour l'année 2023.

L'Association Riom Centre a sollicité un soutien financier à hauteur de 5 000 € de la part de la Commune pour accompagner la mise en place d'un programme d'animations et la communication inhérente à plusieurs projets :

- braderies (été et automne)
- Projet de thématique commerciale (semaine sur le thème d'un pays)
- programme de fêtes de fin d'année

Une fiche récapitulative de ces projets est jointe à la présente délibération, ainsi que la synthèse budgétaire de ces actions.

Les projets ayant été menés, il est proposé de verser la somme 4 000 € à l'Association Riom Centre – 17 avenue Jean Jaurès 63200 MOZAC.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le virement de la somme de 4 000 € de la ligne budgétaire Fonds d'Initiative Cœur de Ville à l'association Riom Centre.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 3 juillet 2023

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL